



STATUT ET RÈGLEMENTS

Lave-auto national CARSTAR pour la FK

Le concours s'adresse aux résidents canadiens qui ont atteint l'âge de la majorité.

1. **Aucun achat nécessaire. Comment participer :** À compter du **15 avril 2009**, les clients ont l'occasion d'acheter des billets jusqu'au jour de l'événement, le 20 juin 2009 (la « Date d'échéance du concours »). Chaque billet, une fois lisiblement rempli, sera considéré comme un bulletin de participation donnant la chance de gagner un prix.
2. Si vous vous inscrivez au concours sans participer à la journée du lave-auto, veuillez rédiger un essai original de cent (100) mots indiquant pourquoi vous amèneriez votre véhicule chez CARSTAR et postez-le avec vos nom, adresse et numéro de téléphone à l'adresse suivante :

Concours Journée du Lave-auto national CARSTAR
CARSTAR Automotive Canada Inc.
1124 Rymal Road East
Hamilton (Ontario)
L8W 3N7
Attention : Lave-auto

*** Les bulletins de participation doivent être reçus au plus tard le 3 juillet 2009 à 17 h HNE.**

3. **Le concours s'adresse aux résidents canadiens habitant le Canada au moment de leur participation et ayant l'âge de la majorité**, sauf les employés, les représentants et les agents de CARSTAR Automotive Canada Inc., ses affiliés et ses agences publicitaire et de marketing, les membres de l'organisme indépendant du concours et les personnes habitant avec les personnes des sociétés ci-dessus.
4. Il y a un (1) grand prix d'un voyage tout inclus pour deux (2) personnes à la Riviera Maya avec séjour au Gran Bahia Principe Coba. Les prix doivent être acceptés tel qu'accordés; ils ne sont ni remboursables, ni transférables, ni échangeables contre de l'argent. La société CARSTAR Automotive Canada Inc. se réserve le droit de substituer le(s) prix par un prix de valeur égale ou supérieure. Le/la gagnant(e) du grand prix et son compagnon/sa compagne de voyage auront la responsabilité de l'obtention de tout document de voyage et de santé nécessaire, et du transport aller et retour de l'aéroport de départ, des taxes applicables, des frais accessoires et de toute autre dépense qui n'est pas spécifiquement mentionnée ci-dessus. Le gagnant et son compagnon de voyage

doivent se déplacer à partir du même point de départ et suivre le même itinéraire. Le gagnant du grand prix et son compagnon de voyage ont également la responsabilité de leur transport aller et retour à/de l'aéroport international canadien le plus proche offrant des envolées Vacances Transat vers Cancun. Le gagnant du grand prix est également responsable du paiement des taxes. Le voyage est valide jusqu'au **30 juin 2010**. Les périodes d'interdiction applicables comprennent les congés de Noël et du Jour de l'An, des vacances du mois de mars, de Pâques et statutaires canadiens. La valeur au détail approximative du voyage basé sur un départ de Toronto est de trois mille-deux-cent dollars (3 200 \$). Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation admissibles reçus d'ici la « Date d'échéance du concours ». Le prix doit être réclamé dans un délai d'un an à partir de la date du tirage du **10 juillet 2009**.

Ce voyage comprendra :

- Petit déjeuner, dîner et souper buffet
- Souper à la carte
- Collations, bières et boissons non alcoolisées 24 heures par jour
- Boissons locales et sélectionnées illimitées (vins maison inclus)
- Mini-bar (eau, boissons gazeuses et bière)
- Admission à la discothèque et aux bars à la Hacienda Dofia Isabel (boissons incluses)
- Programme d'activités quotidiennes, divertissement en soirée et musique en direct
- Sports nautiques non motorisés sélectionnés (1 heure par jour)
- Notions élémentaires de la plongée autonome dans une piscine (une fois au cours du séjour)
- Accès à tous les services et toutes les spécialités du Gran Bahia Principe Akumal et du Gran Bahia Principe Tulum (sauf les restaurants gourmets et buffets)

HÉBERGEMENT

Chambre-salon : Climatisation, ventilateur de plafond, 1 très grand lit à 2 places ou 2 lits à 2 places, une salle de bain complète avec bain tourbillon, un séchoir à cheveux, un téléviseur, un réveille-matin, un mini-bar, un coffre-fort dans la chambre (\$), une zone salle de séjour avec sofa, balcon ou terrasse, occupation maximale de 3 adultes et 2 enfants.

5. Il y a un deuxième prix à gagner, comprenant un millier de dollars (1 000 \$) en argent à dépenser pour un party d'été de rue. La société CARSTAR Automotive Canada Inc. se réserve le droit de substituer le(s) prix par un prix de valeur égale ou supérieure en tout temps.
6. Il y aura également un troisième prix de 5 000 milles de récompense AIR MILES®. La valeur au détail approximative du prix en milles de récompense AIR MILES® dépend de la méthode d'échange choisie et des options de prix disponibles au moment de l'échange. Si les points sont échangés contre une envolée (850 milles de récompense sont nécessaires pour une envolée), la valeur dépend de la destination choisie, de la date du voyage et de l'usage de transporteurs ou fournisseurs multiples. Par exemple, une envolée aller-retour en classe économique de Toronto en Ontario à Winnipeg au Manitoba coûte 1 600

milles de récompense AIR MILES et a une valeur approximative de quatre-cent quatre-vingt huit dollars (488 \$) (canadiens), excluant les taxes. Le gagnant doit payer les taxes applicables, les frais de transport connexes, les frais gouvernementaux, la surtaxe pour excédent de bagages et d'autres frais qui ne sont pas liés aux billets. La valeur des milles de récompense AIR MILES® échangés pour les options de prix de non envolée dépend des options de prix en vigueur au moment de l'échange. Le prix est sujet aux conditions générales du Programme de récompense AIR MILES® tel qu'amendé de temps à autre. Le gagnant devra fournir ses renseignements de contact et son numéro de carte AIR MILES et dans un délai de six (6) à huit (8) semaines, les milles de récompense AIR MILES® seront placés dans le compte du collectionneur. **Les milles de récompense AIR MILES® ne sont pas disponibles en Colombie-Britannique.**

7. En Colombie-Britannique, le troisième prix accordé est un barbecue Ultimate Outdoor Grill de Sears Canada, d'une valeur approximative de mille-deux-cents dollars (1 200 \$). La société CARSTAR Automotive Canada Inc. se réserve le droit de substituer le(s) prix par un prix de valeur égale ou supérieure en tout temps.
8. Le(s) prix (s) sont ni échangeables, ni remboursables, n'ont aucune valeur monétaire et doivent être acceptés par les gagnants tel qu'accordés. La société CARSTAR Automotive Canada Inc. se réserve le droit de substituer à un prix de valeur égale ou supérieure dans l'éventualité où un prix spécifié n'est pas disponible en raison de circonstances au-delà du contrôle de CARSTAR Automotive Canada Inc.
9. Un tirage au sort parmi tous les bulletins de participation reçus aura lieu au siège social de CARSTAR Automotive Canada Inc. situé au 1124 Rymal Road, à Hamilton en Ontario, **vendredi le 10 juillet 2009** à environ 15 h HNE, à partir de tous les bulletins admissibles reçus. Le(s) participant(s) sélectionné(s) seront contactés par téléphone aux numéros de téléphone donnés. Si un participant sélectionné ne peut être rejoint ou n'a pas répondu au cours de deux (2) semaines à partir de la date où il a été contacté pour la première fois, s'il n'est pas admissible selon les règlements du présent concours, ou s'il ne répond pas correctement à la question réglementaire d'arithmétique, le participant sélectionné est disqualifié et ne recevra pas le(s) prix et un autre participant sera choisi. Le(s) prix sera (seront) remis au gagnant confirmé. Pour être un gagnant confirmé, le participant choisi doit d'abord répondre correctement, sans aide, à une question réglementaire d'arithmétique qui lui sera indiquée par téléphone. À cet effet, il devra signer le Formulaire de reconnaissance de prix et le retourner dans les dix (10) jours de sa réception, comprenant une déclaration standard de conformité aux règlements du concours et un formulaire de décharge. Si le Formulaire de reconnaissance de prix signé n'est pas retourné dans les dix (10) jours, le participant choisi est disqualifié et ne reçoit pas le(s) prix et un autre participant sera alors choisi. Pour le grand prix, le compagnon de voyage/l'invité du gagnant du prix (et son parent ou tuteur légal si le compagnon de voyage n'a pas l'âge de la majorité) doit également signer une décharge pour participer au prix.

10. Les chances de gagner le(s) prix dépendent du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus.
11. La société CARSTAR Automotive Canada Inc. se réserve le droit d'utiliser le nom, la ville de résidence, les commentaires, la ressemblance et/ou la photo du gagnant sans rémunération, dans toute publicité ou promotion relative au concours. Le concours est sujet à toutes lois pertinentes.
12. La société CARSTAR Automotive Canada Inc. n'est pas responsable de bulletins illisibles, mal acheminés ou perdus ou de la saisie inexacte de l'entrée des renseignements ce qui peut limiter l'habileté à participer au concours. La preuve d'expédition n'est pas une preuve de réception. Tous les bulletins de participation sont la propriété de la société CARSTAR Automotive Canada Inc. et ne seront pas retournés.
13. En participant au concours, vous reconnaissez avoir lu les présents règlements et acceptez d'y être lié ainsi qu'aux décisions de la société CARSTAR Automotive Canada Inc. La participation au concours constitue une entente vous liant à tous les règlements du concours.
14. La société CARSTAR Automotive Canada Inc. se réserve le droit de substituer le prix à un de valeur égale ou supérieure, d'annuler, de mettre un terme ou de suspendre le concours et d'amender le concours sans avis préalable en tout temps et pour toute raison.
15. Le concours est administré par la société CARSTAR Automotive Canada Inc., LoyaltyOne Inc. ("[LoyaltyOne](#)") n'est d'aucune façon lié à la gestion du présent concours.
16. Si un gagnant potentiel de milles de récompense AIR MILES n'est pas un collectionneur AIR MILES, il/elle peut s'inscrire au programme de récompense AIR MILES en visitant le site [airmiles.ca](#). En s'inscrivant comme collectionneur AIR MILES, vous acceptez d'être lié par les conditions générales du programme de récompense AIR MILES tel qu'il peut être amendé de temps à autre. **Les milles de récompense AIR MILES® peuvent être convertis en argent et doivent être acceptés tel qu'accordés.**

QUESTION RÉGLEMENTAIRE D'ARITHMÉTIQUE

Le gagnant devra répondre à une question réglementaire d'arithmétique.

$$(8 \times 3) / 6 \times 7 + 1 = \underline{\quad}$$